



# Commune de La Roche

1634 La Roche (FR)  
Tél. 026 413 90 40  
[commune@la-roche.ch](mailto:commune@la-roche.ch)

## PROCÈS-VERBAL

### Assemblée communale du 11 décembre 2025

<b>Lieu :</b>	Salle «La Berra» du bâtiment administratif Route de la Gruyère 9, 1634 La Roche
<b>Heure :</b>	20h00
<b>Présidence :</b>	M. Bertrand Gaillard, syndic
<b>Secrétariat :</b>	Mme Christelle Yerly, secrétaire
<b>Présents :</b>	112 (y compris le Conseil communal)
<b>Auditeurs :</b>	6
<b>Excusé :</b>	2

#### TRACTANDA

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2025** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet [www.la-roche.ch](http://www.la-roche.ch))
- 2. Budget 2026 du Foyer St-Joseph de La Roche**
  - 2.1 Budget de fonctionnement
    - 2.1.1 Présentation
    - 2.1.2 Rapport de la Commission financière
  - 2.2 Budget des investissements
    - 2.2.1 Présentation
    - 2.2.2 Rapport de la Commission financière
  - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2026
- 3. Augmentation pour l'année 2026 du coefficient d'impôt sur le revenu des personnes physiques passant de 0,85 à 0,87**
  - 3.1 Présentation
  - 3.2 Rapport de la Commission financière

#### **4. Budget 2026 de la Commune de La Roche**

- 4.1 Budget de fonctionnement
  - 4.1.1 Présentation
  - 4.1.2 Rapport de la Commission financière
  
- 4.2 Budget d'investissement
  - 4.2.1 Zones de protection des sources La Berra
  - 4.2.2 Alimentation en eau de l'alpage la Combert
  - 4.2.3 Remplacement des compteurs d'eau potable
  - 4.2.4 Etudes pour la réfection de l'aqueduc de Villaret
  - 4.2.5 Participation au développement des remontées mécaniques de La Berra :
    - Projet 4 saisons
    - Projet parcours VTT eBike
    - Cautionnement du prêt sans intérêt
  - 4.2.6 Réfection de la route de la Rugi
  - 4.2.7 Rapport de la Commission financière
  
- 4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2026

#### **5. Nomination de l'Organe de révision des comptes communaux**

#### **6. Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux**

#### **7. Secours Sud Fribourgeois – Modification des statuts de l'association**

#### **8. Divers**

## Ouverture de la séance

**M. Bertrand Gaillard**, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participants en les remerciant de leur présence.

**M. Bertrand Gaillard** déclare que cette assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive. Les enregistrements, sons et images sont interdits sans l'accord de l'Assemblée. Il est demandé à chaque intervenant, d'indiquer son nom et prénom afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

**M. Bertrand Gaillard** annonce que cette assemblée a été légalement convoquée par l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle du 28 novembre 2025, dans le Messenger, dans l'Expression villageoise distribuée à la population, au pilier public et sur le site internet communal [www.la-roche.ch](http://www.la-roche.ch).

**M. Bertrand Gaillard** annonce que suite à une remarque du service des communes, lequel reconnaît que l'explication de l'augmentation est bien présentée dans l'expression villageoise, demande une clarification, le Conseil communal souhaite apporter une modification au point 3) de l'ordre du jour : Augmentation pour l'année 2026 du coefficient d'impôt sur le revenu des personnes physiques passant de 0,85 à 0,87.

**M. Bertrand Gaillard** demande s'il y a des remarques sur le tractanda de cette assemblée ?

**L'Assemblée ne faisant part d'aucune autre remarque au sujet de la convocation. Le tractanda est accepté en tenant compte de la modification apportée.**

## Nomination des scrutateurs

**M. Bertrand Gaillard** demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui ne sont pas citoyens actifs, c'est-à-dire qui sont présents pour leur information mais qui ne participeront pas aux votes.

**6 personnes sont présentes à cette assemblée communale.**

Il procède ensuite à la nomination des scrutateurs. Il s'agit de :

- **Thierry Lefèvre**
- **Casimir Brodard junior**
- **François Barras**
- **François Scherly**

## 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2025

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet communal [www.la-roche.ch](http://www.la-roche.ch).

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2025, vote à mains levées :

**APPROBATION : 111**  
**CONTREPARTIE :**  
**ASBTENTION : 1**

## 2. Budget de fonctionnement 2026 du Foyer St-Joseph

### 2.1.1 Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Mme Sophie Collaud, Directrice du Foyer pour la présentation du budget 2026.

Soins et accompagnement	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Coûts soins	4 071 672.84		4 107 780.00		4 143 710.00	
Facturation soins LAMAL		2 705 939.30		2 828 585.00		2 860 225.00
Facturation accompagnement		1 291 620.00		1 299 900.00		1 299 900.00
Matériel LIMA	37 850.36	40 770.70	37 000.00	34 000.00	37 000.00	36 000.00
<b>Sous total</b>	<b>4 109 523.20</b>	<b>4 038 330.00</b>	<b>4 144 780.00</b>	<b>4 162 485.00</b>	<b>4 180 710.00</b>	<b>4 196 125.00</b>
Immeubles Zible A et B	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	produits	charges	produits	Charges	produits
Intérêts	82 997.25		90 000.00		82 000.00	
Amortissements	235 000.00		235 000.00		235 000.00	
Charges / locations	79 698.58	472 553.55	95 000.00	430 000.00	85 000.00	450 000.00
<b>Sous total</b>	<b>397 695.83</b>	<b>472 553.55</b>	<b>420 000.00</b>	<b>430 000.00</b>	<b>402 000.00</b>	<b>450 000.00</b>
Finances	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Amortissements	250 868.00		311 300.00		250 800.00	
Contrib des Communes	119 285.00	304 257.91	108 000.00	288 000.00	108 000.00	220 000.00
Att/Prél réserves		0.00		150 000.00		150 000.00
<b>Sous total</b>	<b>370 153.00</b>	<b>304 257.91</b>	<b>419 300.00</b>	<b>438 000.00</b>	<b>358 800.00</b>	<b>370 000.00</b>

Services hôteliers	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	860 404.10		1 108 400.00		1 153 300.00	
Charges soc. exploitation	194 456.96		246 900.00		253 760.00	
Frais de personnel	38 841.60		50 100.00		39 100.00	
Matériel médical Hsoins	10 092.49		5 000.00		10 000.00	
Produits alimentaires	177 238.23		168 000.00		196 000.00	
Cafétéria	15 323.48	63 922.20	17 000.00	52 000.00	19 000.00	61 000.00
Autres charges ménage	306 650.04		105 200.00		106 500.00	
Immeubles entretien	23 450.15		25 500.00		25 000.00	
Equipements entretien	26 131.91		45 000.00		33 000.00	
Achat d'équipements	29 983.17		30 000.00		30 000.00	
Eau, énergie	82 038.32		77 000.00		85 000.00	
Informatique et administration	68 399.17		61 200.00		67 700.00	
Autres charges/recettes	53 757.65	70 239.53	63 500.00	61 000.00	56 500.00	93 900.00
Taxes d'hébergement		1 846 132.00		1 847 000.00		1 847 000.00
Sous total	1 886 767.27	1 980 293.73	2 002 800.00	1 960 000.00	2 074 860.00	2 001 900.00
Récapitulatif	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Soins	4 109 523.20	4 038 330.00	4 144 780.00	4 162 485.00	4 180 710.00	4 196 125.00
Immeubles Zible A et B	397 695.83	472 553.55	420 000.00	430 000.00	402 000.00	450 000.00
Finances	370 153.00	304 257.91	419 300.00	438 000.00	358 800.00	370 000.00
Services hôteliers	1 886 767.27	1 980 293.73	2 002 800.00	1 960 000.00	2 074 860.00	2 001 900.00
Totaux	6 764 139.30	6 795 435.19	6 986 880.00	6 990 485.00	7 016 370.00	7 018 025.00
Résultat	31 295.89		3 605.00		1 655.00	

Le budget 2026 du Foyer St-Joseph prévoit un total de charges de CHF 7'016'370.- et un total de produits de CHF 7'018'025.-, soit un **bénéfice de CHF 1'655.-**.

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget de fonctionnement 2026 du Foyer St-Joseph.

### 2.1.2 Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*La commission financière a examiné le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph pour l'année 2026.*

*Au vu de l'équilibre des comptes présentés, la commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'assemblée communale.*

**M. Bertrand Gaillard** annonce que l'approbation du budget de fonctionnement se fera au point 2.3 «Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2026».

## 2.2 Budget d'investissement 2026 du Foyer St-Joseph

### 2.2.1 Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Mme Sophie Collaud pour la présentation du budget d'investissement 2026.

	Durée de l'amortissement en années	Montant annuel de l'amortissement	Taux d'intérêts	Intérêts	Charges annuelles	Objets déjà votés, travaux en cours	Montant de l'investissement
<b>Foyer</b>							
Transformations pr chambres suppl.	33	3 878.79	1.00%	1 280.00	5 158.79		128 000.00
Assainissement de la chaudière	33	1 454.55	1.00%	480.00	1 934.55		48 000.00
Four - Combisteamer	33	454.55	1.00%	150.00	604.55		15 000.00
<b>Zible A et B</b>							
Réfection de la route	33	1 060.61	1.00%		1 060.61	35 000.00	
<b>En cours</b>							
6 Chambres supplémentaires	33	25 757.58	1.00%		25 757.58	850 000.00	
<b>Totaux</b>						895 000.00	191 000.00

### Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget d'investissement 2026 du Foyer St-Joseph.

### 2.2.2 Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, M. Christophe Bapst, pour la lecture de son rapport.

*La commission financière a examiné le budget d'investissement du Foyer St-Joseph pour l'année 2026.*

*La commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.*



## 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2026 du Foyer St-Joseph

### Approbation du budget de fonctionnement 2026

**M. Bertrand Gaillard** remercie la Commission financière pour la lecture de son rapport. Il procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2026 du Foyer St-Joseph, vote à mains levées :

**APPROBATION : 112**  
**CONTREPARTIE :**  
**ABSTENTION :**

### Approbation du budget d'investissement 2026

**M. Bertrand Gaillard** procède à l'approbation du budget d'investissement 2026 du Foyer St-Joseph, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

**APPROBATION : 112**  
**CONTREPARTIE :**  
**ABSTENTION :**

## 3. Augmentation pour l'année 2026 du coefficient d'impôt sur le revenu des personnes physiques passant de 0,85 à 0,87

### 3.1 Présentation

**M. Thierry Moret** informe que lors de l'assemblée communale de décembre 2024, le conseil communal indiquait qu'il n'augmenterait pas le taux d'imposition pour les personnes physiques pour l'année 2025 contrairement à la recommandation de la commission financière. Il souhaitait attendre de voir comment évolueraient les recettes fiscales de l'année 2025.

En établissant le budget 2026, le Conseil communal a rencontré quelques difficultés afin de présenter un budget raisonnable. Après plusieurs discussions et séances, le déficit est passé de plus de CHF 800'000.- à CHF 584'000.-.

Toutefois, pour arriver à un déficit acceptable, nous avons dû nous résoudre à augmenter le taux d'imposition pour l'année 2026 de deux points. Il passera de 85% à 87%.

Depuis 2022,

- Les charges régionales ont augmenté de 22%
- Les charges cantonales ont également augmenté de 22%
- Cependant, les recettes fiscales n'ont augmenté que de 16%

L'écart entre les charges et les recettes se creusent de plus en plus.

Pour rappel, les charges régionales sont surtout des tâches communales pour lesquelles les communes gruériennes ont décidé de créer des associations communales :

- Réseau Santé et Social comprenant :
  - Le Service d'aide et de soins à domicile
  - Le Service social
  - Les EMS et structures d'accueil
  - Politique de la vieillesse et concepts communaux
- CO pour les 3 CO actuels et pour le 4<sup>ème</sup> à prévoir
- AISG pour la patinoire, les piscines et le centre sportif s'il voit le jour
- Secours Sud fribourgeois pour les pompiers et les ambulances

D'autre part, en 2024, le Conseil d'Etat fribourgeois annonçait un programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE).

Celui-ci devait engendrer des améliorations nettes pour l'Etat de 121 millions de francs en 2026, 151 millions de francs en 2027 et 133 millions de francs en 2028, soit un effet positif total de 405 millions de francs sur la période 2026-2028. Dans la majorité des cas, les mesures proposées permettaient de réduire le rythme de croissance des charges et n'allaient pas jusqu'à engendrer une diminution nette de ces dernières par rapport à la situation actuelle. Des augmentations de revenus importantes étaient aussi prévues.

Compte tenu de la forte imbrication des tâches cantonales et communales, le PAFE aurait inmanquablement des répercussions sur les communes. Ces répercussions, qui étaient déjà globalement négatives (charges supplémentaires nettes) selon les estimations effectuées sur la base du projet initial, ont toutefois été fortement améliorées au moyen des adaptations apportées à la suite de la consultation. Finalement, le projet de PAFE transmis au Grand Conseil engendrerait pour les communes des charges supplémentaires nettes de l'ordre de 5,1 millions de francs en 2026, 0,8 millions de francs en 2027 et 3,7 millions de francs en 2028. Sur l'ensemble de la période 2026-2028, les communes devraient faire face à des charges supplémentaires nettes d'environ 9,7 millions de francs au lieu des 51,8 millions de francs initialement prévus dans la consultation.

Le résultat final des mesures du PAFE pour la commune était une augmentation des charges de CHF 113'255.20.

Il s'agit de la différence entre les charges estimées à CHF 399'691.90 et les revenus estimés à CHF 286'436.70.

Bien que l'Etat de Fribourg ne disposera pas de budget à la suite du référendum, le conseil communal s'est basé sur ces éléments pour établir son budget 2026.

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons d'accepter l'augmentation du coefficient d'impôt pour les personnes physiques de 2 points, soit de 85% à 87% pour l'année 2026 UNIQUEMENT.

## Questions/remarques

**M. Didier Overney** demande si l'augmentation ne s'appliquera bien que pour l'année 2026.

**M. Bertrand Gaillard** informe qu'il faudra revoter chaque année. Il précise que la population augmente mais que la masse fiscale, pour l'instant, n'évolue pas. Si cette masse fiscale venait à croître, le taux pourrait être revu à la baisse. Ce calcul oblige le Conseil communal à estimer la situation fiscale la plus proche afin d'établir ses charges et de soumettre chaque année le vote à l'assemblée pour le maintien du taux de 87%.

**M. Bertrand Gaillard** précise que le Conseil communal est conscient que les charges régionales vont en augmentant et que les prévisions pour les communes ne sont pas favorables. Cependant, ces charges dépendent aussi de l'augmentation de la population des autres communes. Une plus grande augmentation de population de la ville de Bulle par rapport à La Roche peut jouer un rôle sur la diminution de nos charges.

### 3.2 Rapport de la Commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*La Commission financière a analysé la proposition de relever de 2 points le taux d'imposition sur le revenu des personnes physique. Elle avait d'ailleurs alerté dès 2022 qu'une hausse d'impôt pourrait devenir nécessaire, constatant l'augmentation continue des charges au fil des années.*

*Après examen des éléments budgétaires 2026, la Commission formule un préavis positif, estimant que cette mesure répond de manière proportionnée aux besoins financiers actuels. Le rehaussement proposé permettrait de contenir l'augmentation des charges cantonales et régionales ainsi que de financer l'amortissement lié à la construction de la nouvelle école et à la rénovation de l'ancienne.*

*Cependant, la commune n'est pas à l'abri d'une nouvelle augmentation d'impôt dans les prochaines années si l'évolution des charges ou des investissements devait l'exiger. La Commission souligne donc l'importance de suivre attentivement la situation financière et d'anticiper les besoins futurs afin de préserver l'équilibre budgétaire.*

### Approbation

**M. Bertrand Gaillard** procède à l'approbation de l'augmentation pour l'année 2026 du coefficient d'impôt sur le revenu des personnes physiques passant de 0,85 à 0,87, vote à mains levées :

<b>APPROBATION :</b>	<b>107</b>
<b>CONTREPARTIE :</b>	<b>2</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>3</b>

## 4. Budget 2025

### 4.1 Budget de fonctionnement 2026

#### 4.1.1 Présentation

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à **M. Thierry Moret**, conseiller communal responsable des finances.

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	819'740.42	111'230.37	824'797.00	103'000.00	846'335.50	108'680.00
1	ORDRE PUBLIC	107'115.27	85'772.42	148'612.32	96'080.00	130'202.00	87'930.00
2	FORMATION	2'801'101.53	553'495.26	2'842'025.30	548'715.00	3'267'532.01	584'635.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	602'988.54	24'159.76	596'662.89	21'950.00	640'101.03	35'450.00
4	SANTÉ	826'721.29	128'717.14	931'071.14	131'124.00	958'928.60	139'719.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'596'736.63	595'524.51	1'711'884.98	628'870.00	1'954'742.28	622'190.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	829'303.97	121'395.20	983'837.00	99'800.00	959'181.00	142'833.36
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'081'886.94	928'160.37	1'042'680.00	917'850.00	1'007'942.00	919'848.00
8	ÉCONOMIE	136'345.21	82'472.59	140'657.50	56'700.00	115'833.00	79'100.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	182'752.82	6'492'184.38	235'520.00	6'381'699.55	190'389.00	6'765'974.04
	TOTALISATION	9'934'592.62	9'123'112.00	9'457'748.13	8'985'788.55	10'071'186.42	9'486'359.40
	Résultat	138'419.38			471'959.58		584'827.02

Généralités	
1	Traitement du personnel : une augmentation de traitement de 1 palier selon l'échelle de traitement du personnel de l'état. Toutefois, aucune compensation du renchérissement n'a été budgétisée selon la décision du Conseil d'état.
2	Réévaluation du défrayement des élus communaux car pas de réévaluation depuis environ 12 ans.

Compte et désignation	Charges	Revenus
0 Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de licences : Programme de gestion des poursuites et programme Wedo pour la gestion des séances du Conseil communal.</li> <li>Informatique : Renouvellement partiel du parc informatique.</li> </ul>	
1 Ordre public	Aucune remarque	
2 Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transports scolaires : Réduction du nombre d'abonnements en raison de la diminution du nombre de classes sur le site de PLV.</li> <li>Participation aux CO : En augmentation d'environ CHF 25'000.-. Ces coûts devraient augmenter à l'avenir puisqu'actuellement depuis quelques années, des montants payés en trop nous sont remboursés.</li> </ul>	

Compte et désignation		Charges	Revenus
	Bâtiment scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais nettoyage : Une 1/2 année pour les pavillons de PLV.</li> <li>Bâtiments scolaires : Amortissement du nouveau bâtiment pour un montant de CHF 319'000.-.</li> </ul>	
	AES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subvention AES : Introduction de la nouvelle grille tarifaire. Elle entraîne une légère augmentation de la participation des parents d'une part et un transfert de montant des communes au déficit structurel vers la participation des communes selon la grille tarifaire.</li> <li>Bâtiment : Le loyer de la cure sera entièrement à la charge de l'AES et non plus ventilé en partie sur le cercle scolaire.</li> <li>AES : Augmentation des vacances nécessaires à la gestion de l'AES (surtout pour la gestion du personnel).</li> <li>Achat de machine : Renouvellement du parc informatique.</li> </ul>	
3	Culture, sport et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais entretien place de sport : Participation à la rénovation du terrain de skater hockey pour CHF 25'000.-. Prise en charge de l'entretien du terrain de foot (entretien terrain, électricité, éclairage et vestiaires, charges hypothécaires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation estimée à CHF 7'000.- du FC La Combert et CHF 5'000.- du HC</li> </ul>
3	Culture, sport et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à la régionalisation des sports : En augmentation à la suite du déplacement de la patinoire d'Espace Gruyère à Charmey car il y aura le Comptoir Gruyérien en 2026.</li> </ul>	
4	Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais financiers : Selon la planification des EMS du district (prévu en 2025 : Sorens, La Sionge et Pringy s'il voit le jour). En augmentation par rapport à 2025.</li> </ul>	

Compte et désignation		Charges	Revenus
5	Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux prestations complémentaires AI et AVS : Il s'agit de deux nouvelles charges liées pour des montants de CHF 68'594.- et de CHF 95'109.-.</li> <li>• Sapins de Noël : Changement du type de sapin et augmentation du nombre de sapins commandés</li> <li>• Traitement des curatrices : Diminution à la suite d'un doublon durant quelques mois en 2025 afin d'assurer la transition entre Mme Clément et Mme Monnier.</li> <li>• Curatrices : Différents postes ont été revus à la baisse en comparaison avec l'exercice 2025 (coût réel). Augmentation des pertes sur débiteurs en raison de décès et de transferts de personnes solvables. Augmentation de la part de personnes non solvables dans la jeune population.</li> </ul>	
6	Trafic et télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat véhicule : Véhicule pour le personnel de l'édilité.</li> <li>• Consommation d'énergie : Une diminution de la consommation de l'éclairage public a été budgétisée en prévision de l'extinction de celui-ci de 23h00 à 05h00. Réduction d'environ 10h00 à 6h00.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imputations internes : Produits supplémentaires pour l'installation de 550 nouveaux compteurs d'eau par le personnel de l'édilité prévue sur 3 ans.</li> </ul>

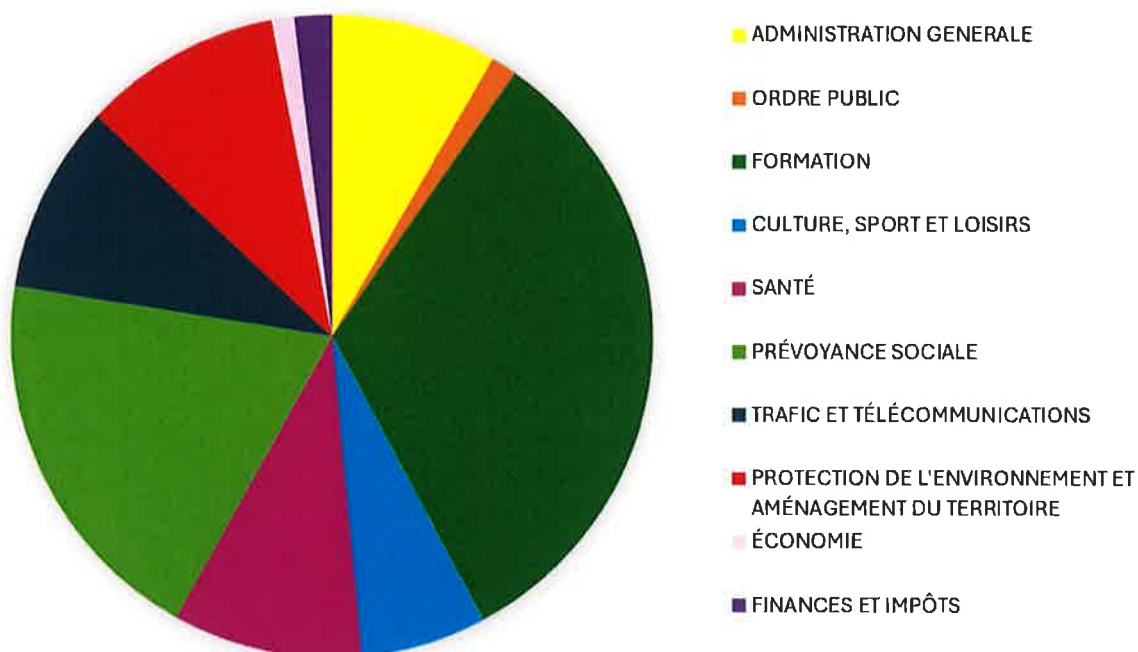
Compte et désignation		Charges	Revenus
7	Protection de l'env. et aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de ramassage : Estimation de l'économie due au changement de prestataire, il s'agit d'Andrey transport contre auparavant Hubert Etter : env. CHF 20'000.- sur un montant de CHF 115'000.-.</li> <li>Frais financiers : Intérêt de l'investissement pour l'acquisition de l'article 2171 voté en assemblée de printemps 2025.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approvisionnement en eau : Estimation de l'impact dû à l'augmentation de la population.</li> <li>Taxe d'utilisation : Introduction du nouveau règlement d'épuration.</li> <li>Taxe d'utilisation : En augmentation selon la population.</li> </ul>
8	Economie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien des chemins forestiers : Le chemin de la Combert doit être amélioré dans la partie forestière.</li> <li>Sciernes : Ce chapitre a été transféré au chapitre 9630 et renommé "Sciernes, gîtes et parchets".</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chalet de la Berra : Le chalet de la Berra a été transféré au patrimoine financier lors du bouclage des comptes 2024.</li> </ul>
9	Finances et impôts		<ul style="list-style-type: none"> <li>Impôts communaux ordinaires : Progression budgétisée de 11% pour le revenu et de 2% pour la fortune selon le système mis en place par notre organe de révision.</li> <li>Impôts communaux ordinaires : Un montant supplémentaire de CHF 110'000.00 a été budgétisé pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques en prévision de l'augmentation de la population.</li> <li>Impôts communaux ordinaires : Incidences des mesures du PAFE</li> <li>Loyer du Pelevuit : Estimation des locations pour une durée de 9 mois pour les 2 appartements (2.5 pces et 4.5 pces) pour un montant de CHF 39'600.-.</li> </ul>

### Récapitulatif du budget de fonctionnement 2026

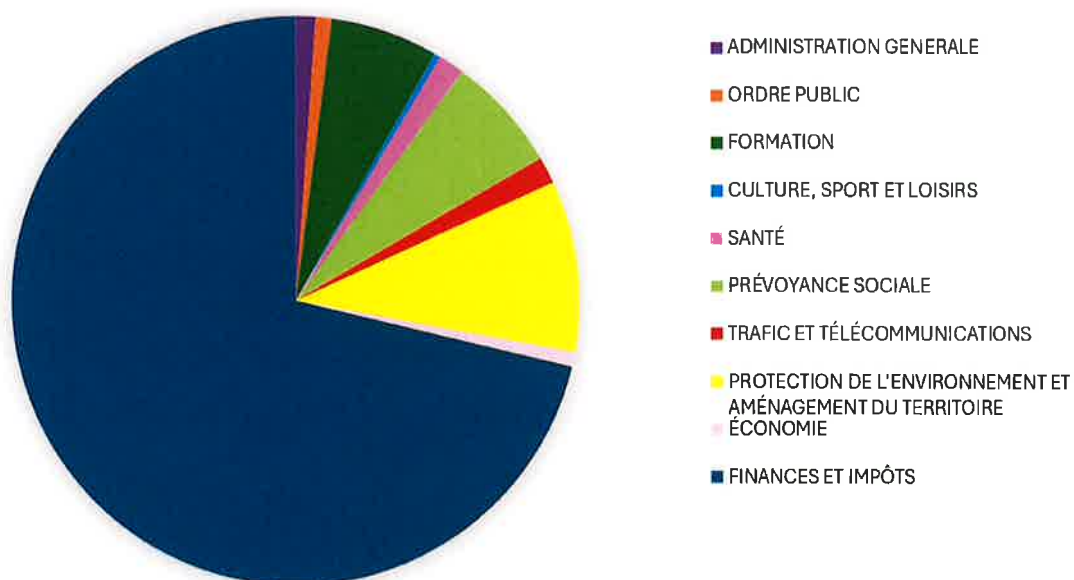
Le budget de fonctionnement 2026 de la commune de La Roche présente un total de charges de CHF 10'071'186.42 et CHF 9'486'359.40 de revenus pour **une perte de CHF 584'827.02.**

## Répartition des charges et des produits

M. Thierry Moret présente la planification financière afin de constater la répartition des charges par dicastère.



Ce graphique démontre que les principales charges concernent l'enseignement et la formation et les affaires sociales.



Ce graphique démontre que les principaux revenus concernent les finances et les impôts.

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget de fonctionnement 2026.

### 4.1.2 Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*La commission financière s'est réunie pour examiner le budget de fonctionnement pour l'année 2026.*

*Le budget 2026 reflète une situation marquée par la hausse continue des charges, en particulier celles résultant des obligations cantonales et régionales. Les coûts pouvant être influencés par les conseillers ont été analysés et adaptés à la situation actuelle, afin de présenter un budget 2026 avec un excédent maîtrisé.*

*La commission financière considère que le budget 2026 est cohérent, réaliste et prudent, et émet un préavis favorable à l'adoption de ce budget de fonctionnement 2026 par l'assemblée communale.*

## Approbation

**M. Bertrand Gaillard** remercie la commission financière pour la lecture de son rapport et précise que le budget de fonctionnement sera voté au point 4.3 « Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2026 ».

## 4.2 Budget d'investissement 2026

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à chaque conseiller communal en charge du dicastère auquel l'investissement est lié.

### 4.2.1 Zones de protection des sources La Berra

**M. Fabien Kolly** présente cet investissement qui concerne les zones de protection des sources à La Berra.

Le Conseil communal envisage de réviser les zones de protection S aux sources de la Gormande car leur position actuelle ne correspond pas adéquatement à l'emplacement réel des captages.

Au cours de l'année 2025, des travaux d'entretiens ont été réalisés à la Gormande à Léon. A cette occasion, un nouveau point de captage a été découvert, présentant un débit potentiel de 50 litres/minute. Les analyses réalisées durant l'été ont révélé une très bonne qualité d'eau, rendant ce captage particulièrement intéressant à exploiter.

Par ailleurs, la chambre de rassemblement de la source du Dérotcha, de la Fontaine froide et de l'Aigle Noir n'est plus conforme aux normes en vigueur. Nous envisageons de la remplacer par un modèle qui permettrait de pouvoir intervenir sur chaque source individuellement.

Pour ces trois projets, le Conseil communal vous suggère d'accepter un crédit d'investissement de CHF 70'000.-.

Coût de l'investissement	CHF	70'000.00
Subvention cantonale attendue	CHF	
Subvention fédérale attendue	CHF	
Coût à charge de la Commune	CHF	70'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt ou par la trésorerie		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.00%	CHF	700.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	2'100.00

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

## Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*La commission financière a analysé le budget d'investissement 2026 concernant la zone de protection des sources La Berra.*

*Après examen des informations disponibles, elle recommande favorablement l'adoption de ce budget par l'assemblée communale.*

## Approbation

**M. Bertrand Gaillard** remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne les zones de protection de sources à La Berra pour un montant de CHF 70'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

**APPROBATION : 112**

**CONTREPARTIE :**

**ABSTENTION :**

## 4.2.2 Alimentation en eau de l'alpage La Combert

**M. Xavier Brodard** présente l'investissement qui a pour objet l'alimentation en l'eau de l'alpage La Combert.

Voilà quelques années que notre alpage de la Combert connaît un déficit d'eau pendant les années sèches. Actuellement, notre système est alimenté par un béliet, système qui n'a pas besoin d'électricité, qui emploie la force de l'eau, 2/3 d'eau en pousse un 1/3 en haut. Or, malgré tous les réglages possibles, il se trouve que la source donne 60 litres/minutes mais seulement 2 litres sont remontés. Cela est insuffisant pour abreuver tout un troupeau. Nous avons également constaté que le captage devait être refait.

C'est pourquoi, nous nous sommes approchés des améliorations foncières (AF). Une mise à l'enquête selon procédure AF a eu lieu au printemps 2025. Les soumissions ont été envoyées et nous sommes dans l'attente de l'octroi des subventions fédérales et cantonales. A noter que le projet fait partie d'une intention commune où trois agriculteurs privés nous accompagnent pour des travaux de réfection d'eau potable également.

Coût de l'investissement	CHF	200'000.00
Subvention cantonale (estimée)	CHF	58'000.00
Subvention fédérale (estimée)	CHF	62'000.00
<b>Coût à charge de la Commune</b>	<b>CHF</b>	<b>80'000.00</b>

Mode de financement	Financé par un emprunt ou par la trésorerie		
<b>Impact sur le compte de fonctionnement</b>			
Intérêt	1.00%	CHF	800.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	2'400.00

### Questions/remarques

**M. Dominique Paradis** demande si les agriculteurs privés intéressés se situent en aval afin qu'ils puissent utiliser le surplus de la source ?

**M. Xavier Brodard** répond que ce sont les agriculteurs qui se trouvent sur le flanc droit côté La Berra. Il s'agit de projets privés, financés par les agriculteurs, mais qui peuvent être intégrés à ce projet afin de leur permettre de toucher des subventions AF.

### Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*Le budget d'investissement 2026 relatif à l'alimentation en eau de l'alpage La Combert a été étudié par la commission.*

*Compte tenu des réponses fournies, elle émet un avis positif pour son adoption par l'assemblée communale.*

## Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne l'alimentation en eau de l'alpage de La Combert pour un montant de CHF 200'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 112

CONTREPARTIE :

ABSTENTION :

### 4.2.3 Remplacement des compteurs d'eau potable

M. Fabien Kolly présente cet investissement qui concerne le remplacement des compteurs d'eau potable.

Sur le territoire communal, la majorité des compteurs d'eau sont vétustes. Une étude a été menée en vue de les remplacer par une nouvelle génération de compteurs équipés d'un système de télémétrie. Ce dispositif permettrait de relever les consommations à distance et de les intégrer automatiquement dans le logiciel de facturation.

Ce changement présente plusieurs avantages :

- Pour les particuliers : il ne sera plus nécessaire d'effectuer manuellement le relevé de leur consommation.
- Pour la Commune : ces compteurs, plus précis, permettront de réduire la charge administrative et d'améliorer le suivi des consommations.

Dans ce contexte, le Conseil communal sollicite un budget de CHF 150'000.- réparti sur trois ans (soit CHF 50'000.- par an).

Coût de l'investissement	CHF	150'000.00
Subvention cantonale attendue	CHF	
Subvention fédérale attendue	CHF	
Coût à charge de la Commune	CHF	150'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt ou par la trésorerie		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.00%	CHF	1'500.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	4'500.00

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

## Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*La commission a examiné le budget prévu pour le remplacement des compteurs d'eau potable en 2026.*

*Après évaluation, elle formule un préavis favorable en vue de son approbation par l'assemblée communale.*

### **Approbation**

**M. Bertrand Gaillard** remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne le remplacement des compteurs d'eau potable pour un montant de CHF 150'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

<b>APPROBATION :</b>	<b>109</b>
<b>CONTREPARTIE :</b>	<b>3</b>
<b>ABSTENTION :</b>	

### 4.2.4 Etudes pour la réfection de l'aqueduc de Villaret

**M. Xavier Brodard** présente cet investissement qui concerne les études pour la réfection de l'aqueduc de Villaret.

Pour donner suite aux inondations de 2021, le Conseil communal a écrit au Service des ponts et chaussées (SPC) pour exprimer son mécontentement à la suite des débordements à répétition. Le SPC avait tout d'abord refilé la patate chaude au Conseil communal, ce que nous avons refusé. Il était pour nous impensable de s'occuper d'un dossier essentiellement cantonal. Quatre ans plus tard, nous avons reçu l'avant-projet de la part du bureau Ribl et expliqué en commun avec le SPC.

L'avant-projet nous démontre qu'il faut créer un pont sous la route cantonale et qu'il va de soi qu'il faut rouvrir le ruisseau. La réouverture du ruisseau aura comme bénéfice, la renaturation pour la faune et la flore locales, le passage à faune, le réapprovisionnement en matériaux de la partie aval du ruisseau qui se creuse et provoque des érosions sur les berges et bien sûr la prévention de toute nouvelle inondation.

Comme expliqué dans l'Expression villageoise, une base de 36 % est décidée pour la commune ; elle sera réexaminée au fur et à mesure de l'avancement du projet et de la répartition réelle. De plus, à la fin de l'étude du projet, nous connaissons le coût des travaux, la part communale et le pourcentage des subventions cantonales et fédérales pour ce projet.

Coût de l'investissement		CHF	72'000.00
Subvention cantonale attendue		CHF	
Subvention fédérale attendue		CHF	
Coût à charge de la Commune		CHF	72'000.00
Mode de financement	Financé par un emprunt ou par la trésorerie		
<b>Impact sur le compte de fonctionnement</b>			
Intérêt	1.00 %	CHF	720.00
Amortissement ordinaire	5.00 %	CHF	3'600.00

## Questions/remarques

**M. Bertrand Kolly** demande où se trouve cet aqueduc.

**M. Xavier Brodard** répond qu'il n'y a actuellement aucun aqueduc, il s'agit uniquement d'un tuyau de 60 cm de diamètre. Celui-ci se trouve avant la maison appartenant anciennement à M. Gilbert Théraulaz et la route qui descend vers la propriété de M. Conrad Brodard.

**M. Frédéric Piller** estime que le coût du projet d'étude est exorbitant. Les CHF 72'000.- ne représentent que 36% du montant total, ce qui correspond à un projet d'étude de CHF 200'000.-. Il souligne que si on prévoit de réaliser un pont pour un tuyau de 60 cm de diamètre, on peut se demander quelle serait l'ampleur des projets pour les autres ruisseaux qui traversent la route cantonale.

**M. Frédéric Piller** se demande si le reprofilage de la route cantonale permettrait au ruisseau de se rejeter en aval en cas de débordement et ainsi éviter des frais inutiles.

**M. Bertrand Gaillard** informe que le Conseil communal s'est également posé la question. La route cantonale dépend de l'Etat qui n'autorise pas le transfert d'eau sur la route et qui exige que des mesures doivent être prises afin que le débordement se produise ailleurs. **M. Bertrand Gaillard** indique ne pas avoir connaissance de la réflexion menée par l'Etat concernant les autres ponts. Il précise toutefois que, pour ce secteur, la situation a été jugée critique dans le village, notamment au regard des demandes émanant des personnes touchées par les inondations. D'ailleurs, l'Etat avait déjà soulevé ce problème il y a une dizaine d'années. Concernant ce projet, il faut savoir que le pont sera totalement à la charge de l'Etat. La participation communale concernera uniquement la mise à ciel ouvert du ruisseau, tout en sachant que le montant de cette mise à ciel ouvert, soit les 36% seront subventionnés au minimum à 84%. Au vu des dernières décisions du Grand Conseil, le taux de subvention pourrait même être revu à la hausse et atteindre jusqu'à 90 %. C'est l'étude elle-même qui pourrait coûter 36 % si on décide d'arrêter le projet. Le bien fondé de revitaliser fait partie des règlements cantonaux et la liste des ruisseaux qui doivent être mis à ciel ouvert fait partie du plan directeur cantonal. Le Conseil communal n'a que peu d'impact sur ceux-ci mis à part les discussions et la part communale à prendre en charge. Actuellement, cette revitalisation est le seul projet sur la route cantonale.

**M. Xavier Brodard** ajoute pour information que le pont de la Serbache qui mène sur la commune de Pont-la-Ville est un ouvrage tout à fait standard qui correspond aux normes actuelles selon le SPC.

## Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*Le budget d'investissement pour l'étude de réfection de l'aqueduc de Villaret a été passé en revue par la commission.*

*Sur la base des informations reçues, elle recommande l'adoption de ce budget par l'assemblée communale.*

### Approbation

**M. Bertrand Gaillard** remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne l'étude pour la réfection de l'aqueduc de Villaret pour un montant de CHF 72'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

<b>APPROBATION :</b>	<b>100</b>
<b>CONTREPARTIE :</b>	<b>9</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>3</b>

### 4.2.5 Participation au développement des remontées mécaniques de La Berra

**M. Bertrand Gaillard** annonce que la Société des remontées mécaniques La Berra SA a présenté le 4 décembre dernier à la population sa vision 2030 de la station.

Elle se décline selon ces principaux pôles d'activités de la station : 4 saisons, estivales et hivernales. L'enveloppe globale du projet dépasse les 15 millions de francs.

Afin de bénéficier des participations cantonales et régionales, la commune de La Roche, en tant que commune siège, doit participer à l'investissement. La part communale se monte, selon le règlement des finances de l'Association Régionale de la Gruyère (ARG), à 20% de l'investissement régional.

Le projet se décline comme point principal :

- 1) Station intermédiaire au télémixte
- 2) Remplacement du télésiège école
- 3) Gîte d'Allières – Bike & ski hôtel

Seuls les projets 1 et 2 sont concernés dans les décrets qui seront votés lors de cette assemblée. Le projet 3 ne fait pas partie de ce financement et n'a pas de demande actuellement auprès de la commune de La Roche.

Le projet Berra 2030 « Printemps – Été – Automne » est axé sur la randonnée, le VTT / e-bike et les activités familles. Le projet « Hiver » vise à l'amélioration de l'enneigement mécanique, la création d'une piste de ski de fond et d'une piste de luge. Ces éléments ne font pas partie du décret. La colonne vertébrale du projet est la station intermédiaire du télémixte. La dernière décision de l'Office fédéral des transports qui ne permet pas d'utiliser le télémixte actuel au mois de juin sur le haut de la station entraîne un impact financier estimé à une perte de recettes d'environ CHF 400'000.-. Lors des activités estivales, cette station intermédiaire permettrait de diminuer l'influence au sommet du télémixte, d'ouvrir dès le mois d'avril et d'améliorer le système des pistes VTT. Lors des activités hivernales, cette station intermédiaire permettrait l'exploitation au-dessus de 1300 mètres, soit les pistes de la Gîte d'Allières et de la Gîte des Communs qui sont très appréciées par les familles. Avec l'enneigement mécanique, les pistes seront plus longtemps exploitées. Elle permettra aussi l'exploitation de 2 pistes de luge. Un schéma est présenté, où l'on peut visualiser la position de la station intermédiaire, soit au départ du T4. Dans le projet Berra 2030, on trouve le remplacement du téléski école qui devient vétuste. Ce remplacement augmenterait la capacité, surtout pour les enfants lors des activités hivernales et pourrait être utilisé par les VTT lors des activités estivales.

**M. Bertrand Gaillard** présente les différents concepts du Projet « Printemps – été – automne » qui ne font pas partie d'un financement par décret et sont totalement à charge des remontées mécaniques.

Le projet VTT / e-bike propose d'intégrer le Bike-In FR25 avec 7 nouvelles pistes (downhill/flowtrail), un pumptrack, un dual slalom, 3 trail-centers et un Bike hôtel. Le deuxième décret contient le Bike-In, les nouvelles pistes, le pumptrack, le dual slalom ainsi que les 3trail-centers et peuvent être subventionnés. Le Bike hôtel ne fait pas partie du décret. Les modifications et les nouveaux itinéraires des pistes sont présentés à l'assemblée ainsi que les différentes activités.

Concernant l'enneigement mécanique, il s'agit d'une amélioration de l'enneigement actuel et surtout enneiger les points faibles autour de l'arrivée du Gîte d'Allières. Les projets des pistes de ski de fond et de luges ne font pas partie du décret. Un comparatif financier est présenté pour projeter l'augmentation de passage sur l'année.

Etapas clefs du projet Berra 2030 :

- Présentation Conseil Communal de La Roche : 31.03.25
- Présentation Conseil d'Administration RMF SA : 09.04.25
- Présentation OFEV et ONGs : 08.05.25
- Présentation SFN: le 14.05.25
- Présentation OFT: 27.05.25
- Présentation et validation RMF SA : 18.11.2025 en cours
- Présentation Conseil d'Etat et chefs de services : 01.12.2025
- Séance information population : 04.12.2025
- Assemblée communale de La Roche : 11.12.25**
- Assemblée générale de l'ARG : 30.03.26
- Votation décret Grand Conseil d'Etat de Fribourg : automne 2026
- Exploitation «étape hiver» : décembre 2027
- Exploitation «étape été» : juin 2029

Pour mettre en place les dossiers transmis pour les décrets, la SRM La Berra SA a accès à un prêt sans intérêt.

Le soutien financier se décline en trois objets qui devront être votés par l'Assemblée communale séparément, à savoir :

1. Projet 4 saisons
2. Projet parcours VTT eBike
3. Cautionnement du prêt sans intérêt

## Projet 4 saisons

Activités	Coûts TTC	Décret Grand Conseil		
		Etat (49%)	Régions (25%)	Commune (20% région)
Station intermédiaire	6'300'000.00	3'087'000.00	1'575'000.00	315'000.00
Etude télémixte	750'000.00	367'500.00	187'500.00	37'500.00
Téléski école	486'000.00	238'140.00	121'500.00	24'300.00
Phase d'étude téléski	85'000.00	41'650.00	21'250.00	4'250.00
<b>Totaux</b>	<b>7'621'000.00</b>	<b>3'734'290.00</b>	<b>1'905'250.00</b>	<b>381'050.00</b>

Coût de l'investissement	CHF	381'050.00
Subvention cantonale attendue	CHF	
Subvention fédérale attendue	CHF	
<b>Coût à charge de la Commune</b>	<b>CHF</b>	<b>381'050.00</b>

Mode de financement	Financé par un emprunt ou par la trésorerie		
<b>Impact sur le compte de fonctionnement</b>			
Intérêt	1.00%	CHF	3'810.50
Amortissement ordinaire	10.00%	CHF	38'105.00

## Questions/remarques

**M. Dominique Paradis** demande si les propriétaires des terrains ont été abordés. **M. Bertrand Gaillard** informe que pour pouvoir commencer les discussions, le dossier doit être transmis à plusieurs services. Les propriétaires ont été contactés pour une première discussion par les remontées mécaniques mais c'est une fois que les décrets seront acceptés que le dossier pourra être complété par les conventions avec les propriétaires.

**Mme Josiane Bapst** demande que le vote s'effectue par bulletin secret.

**M. Louis Risse**, Président de direction de la Société des remontées mécaniques de La Berra, se refuse pour les votes concernant tous les objets du décret de la station.

**M. Bertrand Gaillard** informe que 1/5, soit 22 personnes, doivent approuver le vote par bulletin secret. Il procède au vote à mains levées :

**APPROBATION : 15**

**Le vote par bulletin secret est refusé.**

## Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*Le budget 2026 relatif à la participation au projet 4 Saisons de La Berra a été évalué.*

*La commission financière émet un avis favorable pour son approbation par l'assemblée communale.*

**M. Bertrand Gaillard** remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la participation financière communale au projet 4 saisons de La Berra, s'élevant à CHF 381'050.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

**APPROBATION : 96**  
**CONTREPARTIE : 5**  
**ABSTENTION : 10**

## Projet parcours VTT eBike

Activités	Coûts TTC	Décret Grand Conseil		
		Etat (49%)	Régions (25%)	Commune (20% région)
Intégration FRide	20'000.00	9'800.00	5'000.00	1'000.00
7 pistes de descente	2'523'000.00	1'236'270.00	630'750.00	126'150.00
3 Trail center	266'000.00	130'340.00	66'500.00	13'300.00
1 Dual Slalom	95'000.00	46'550.00	23'750.00	4'750.00
1 Pumptrack	82'000.00	40'180.00	20'500.00	4'100.00
<b>Totaux</b>	<b>2'986'000.00</b>	<b>1'463'140.00</b>	<b>746'500.00</b>	<b>149'300.00</b>

Coût de l'investissement	CHF	149'300.00
Subvention cantonale attendue	CHF	
Subvention fédérale attendue	CHF	
<b>Coût à charge de la Commune</b>	<b>CHF</b>	<b>149'300.00</b>

Mode de financement	Financé par un emprunt ou par la trésorerie		
<b>Impact sur le compte de fonctionnement</b>			
Intérêt	1.00%	CHF	1'493.00
Amortissement ordinaire	10.00%	CHF	14'930.00

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

## Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*Le budget 2026 relatif à la participation au projet de parcours VTT eBike de La Berra a été évalué.  
La commission financière émet un avis favorable pour son approbation par l'assemblée communale.*

### Approbation

**M. Bertrand Gaillard** remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la participation financière communale au projet de parcours VTT eBike à La Berra, s'élevant à CHF 149'300.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

<b>APPROBATION :</b>	<b>92</b>
<b>CONTREPARTIE :</b>	<b>7</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>12</b>

## Cautionnement du prêt sans intérêt

Selon la loi sur la politique régionale LPR, la Société des remontées mécaniques La Berra SA a accès à un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 417'500.00.

La commune siège doit cautionner ce montant. Le cautionnement sera annulé par l'octroi du décret cantonal.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver le cautionnement du prêt sans intérêt s'élevant à CHF 417'500.00.

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cautionnement.

## Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*Le budget 2026 relatif à la participation au cautionnement du prêt sans intérêt de la Berra a été évalué.*

*La commission financière émet un avis favorable pour son approbation par l'assemblée communale.*

## Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation du cautionnement du prêt sans intérêt s'élevant à CHF 417'500.-, vote à mains levées :

**APPROBATION : 99**  
**CONTREPARTIE : 5**  
**ABSTENTION : 7**

### 4.2.6 Réfection de la route de la Rugi

M. Lucien Decollogny présente cet investissement qui concerne la réfection de la route de la Rugi.

Afin de poursuivre le programme de réfection des chemins agricoles débuté en 2022 et de profiter des subventions, la commune souhaite poursuivre avec la réfection de la chaussée et des canalisations sur le chemin de la Rugi. Les travaux consisteront en :

- Une réfection du revêtement bitumineux sur une longueur d'environ 260 mètres et d'une largeur de 3 mètres.
- Une stabilisation de la chaussée sur une longueur d'environ 260 mètres sous réserve de la qualité du coffre existant qui sera contrôlée à l'aide de sondages.
- Une réparation des canalisations d'eaux claires existantes (longueur prise en compte : 260 mètres à CHF 65.00/m sous réserve du contrôle vidéo des canalisations).

Le coût total des travaux s'élève à CHF 160'000.00, incluant les honoraires du bureau d'ingénieurs pour les phases SIA 31 à 53.

Coût de l'investissement	CHF	160'000.00
Subvention cantonale attendue	CHF	24'000.00
Subvention fédérale attendue	CHF	26'400.00
Coût à charge de la Commune	CHF	109'600.00

Mode de financement	Financé par un emprunt ou par la trésorerie		
<b>Impact sur le compte de fonctionnement</b>			
Intérêt	1.00 %	CHF	1'096.00
Amortissement ordinaire	3.00 %	CHF	3'288.00

M. Bertrand Gaillard précise que les travaux ne débiteront certainement pas en 2026, au vu des nombreux documents à remplir et l'attente des préavis, les travaux seront effectués au mieux en 2027 voire en 2028.

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

## Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*Après étude du budget d'investissement destiné à la réfection de la route de la Rugi, la commission considère que celui-ci est pertinent et justifié.*

*Elle recommande son adoption par l'assemblée communale.*

### **Approbation**

**M. Bertrand Gaillard** remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection de la route de la Rugi pour un montant de CHF 160'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

**APPROBATION : 112**

**CONTREPARTIE :**

**ABSTENTION :**

## 4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2026

### Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Christophe Bapst**, pour la lecture de son rapport.

*Au terme de son examen, la commission financière émet un préavis favorable concernant l'ensemble des investissements 2026 et recommande leur approbation par l'assemblée communale.*

*Elle recommande son adoption par l'assemblée communale.*

### **Approbation du budget de fonctionnement 2026**

**M. Bertrand Gaillard** procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2026, vote à mains levées :

**APPROBATION : 111**

**CONTREPARTIE :**

**ABSTENTION : 1**

## ***Approbation du budget d'investissement 2026***

**M. Bertrand Gaillard** procède à l'approbation du budget d'investissement 2026, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

**APPROBATION : 112**  
**CONTREPARTIE :**  
**ABSTENTION :**

### **5. Nomination de l'Organe de révision des comptes communaux**

L'assemblée est appelée à procéder à la nomination du nouvel organe de révision des comptes communaux pour les trois prochaines années.

Conformément à l'art. 98 de la LCo, la commission financière doit soumettre à l'assemblée communale une proposition d'un nouvel organe de révision.

L'organe de révision a pour mission principale de contrôler la régularité, la sincérité et la conformité des comptes communaux, ainsi que de veiller à la bonne gestion des finances publiques conformément aux dispositions légales en vigueur.

Après analyse des trois candidatures reçues et au vu des qualifications et de l'expérience professionnelle des postulants, la commission financière vous propose de retenir la fiduciaire BfB (Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA) à Fribourg.

L'assemblée est ainsi invitée à désigner officiellement le nouvel organe de révision pour les comptes communaux pour les trois prochaines années.

### **Questions/remarques**

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

### ***Approbation***

**M. Bertrand Gaillard** remercie la Commission financière et procède à l'approbation de la proposition de la Commission financière pour la nomination du nouvel organe de révision, vote à mains levées :

**APPROBATION : 108**  
**CONTREPARTIE :**  
**ABSTENTION : 4**

## 6. Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux

**M. Fabien Kolly** présente le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Selon les dispositions fédérales, les cantons veillent à ce que les coûts de construction, l'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux concourant à l'exécution des tâches publiques soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de la production d'eaux usées. Le montant des taxes est fixé en particulier en fonction :

- du type et de la quantité d'eaux usées produites ;
- des amortissements nécessaires et ensuite du maintien de la valeur des installations d'évacuation et d'épuration des eaux ;
- des intérêts ;
- des investissements planifiés pour l'entretien, l'évacuation et l'épuration des eaux et le remplacement de ces installations, pour leur adaptation à des exigences légales ou pour des améliorations relatives à leur exploitation.

La notion de frais financiers liés au maintien de la valeur n'est pas présente dans le règlement actuel, raison pour laquelle il y a lieu d'adapter le règlement pour l'évacuation et l'épuration des eaux au contexte légal en vigueur.

Le règlement type proposé par le canton instaure les critères cumulatifs suivants pour le calcul de la taxe annuelle.

- a. Surface de la parcelle en m<sup>2</sup> pondérée multipliée par la taxe à la surface fixée à CHF 0.05.
- b. Volume d'eau consommée multiplié par la taxe à la consommation fixée à CHF 1.85.

L'incidence financière de l'introduction du nouveau règlement varie selon les critères ci-dessous :

Exemple 1 : Prenons une parcelle de

- 1'336 m<sup>2</sup>.
- Située en zone résidentielle à moyenne densité.
- Consommation annuelle de 74 m<sup>3</sup>.

L'augmentation estimée sera de CHF 4.35 soit 3.1%.

Exemple 2 : Prenons une parcelle de

- 13'806 m<sup>2</sup>.
- Située en zone d'intérêt général.
- Consommation annuelle de 3'094 m<sup>3</sup>.

L'augmentation estimée sera de CHF 1.40 soit 0.02%.

Exemple 3 : Prenons une parcelle de

- 4'287 m<sup>2</sup>.
- Située en zone mixte.
- Consommation annuelle de 124 m<sup>3</sup>.

L'augmentation estimée sera de CHF 19.65 soit 8.34%.

Le nouveau règlement fixe également les critères de calcul de la taxe de raccordement unique.

- a. Surface de la parcelle en m2 pondérée multipliée par la taxe à la surface fixée à CHF 1.00.
- b. Au nombre d'équivalent habitant déterminant multiplié par la taxe à la charge fixée à CHF 500.00.

L'incidence financière de l'introduction du nouveau règlement varie selon les critères ci-dessous :

Exemple 1 : Prenons une parcelle de

- 849 m2.
- Située en zone mixte.
- 4 équivalents habitants estimés.

L'augmentation estimée sera de CHF 315.30 soit 5.0%.

Exemple 2 : Prenons une parcelle de

- 667 m2.
- Située en zone village.
- 12 équivalents habitants estimés.

L'augmentation estimée sera de CHF 431.00 soit 4.28%.

Exemple 3 : Prenons une parcelle de

- 4'287 m2.
- Située en zone mixte.
- 5 équivalents habitants estimés.

L'augmentation estimée sera de CHF 1'514.50 soit 5.00%.

**M. Bertrand Gaillard** précise que les comptes relatifs à l'évacuation et à l'épuration des eaux doivent être équilibrés et que la fiche des tarifs s'est basée et a été adaptée selon le changement de loi. Ce nouveau règlement a été approuvé par la Surveillance des prix. Il recommande que les recettes annuelles totales ne dépassent pas CHF 275'000.-. Dans notre nouveau règlement, celles-ci sont actuellement à un budget de CHF 215'000.-.

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de ce règlement.

## Approbaton

**M. Bertrand Gaillard** demande à l'Assemblée communale si elle approuve le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, vote à mains levées :

<b>APPROBATION :</b>	<b>103</b>
<b>CONTREPARTIE :</b>	<b>1</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>8</b>

## 7. Secours Sud Fribourgeois – Modification des statuts de l'association

**M. James Michoud** présente la modification des statuts de l'association Secours Sud Fribourgeois.

Comme vous avez pu lire dans le journal L'Expression villageoise, l'association Secours Sud Fribourgeois, comprenant les Ambulances, les Pompiers – Bataillon et le comité de Direction a soumis une proposition de modification de ses statuts.

Réunis en séance le 8 octobre 2025, les délégués des communes membres du Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts de l'association qui leur a été proposée.

Cette démarche, initiée par le Comité de direction, est motivée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels.

Les modifications proposées dont vous avez pu prendre connaissance sur le site internet de la commune concernent plusieurs aspects essentiels, notamment :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Il s'agit d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent notre association. Par conséquent et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'assemblée communale, à son tour, prenne position sur ces modifications des statuts.

### Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cette modification des statuts.

### Approbation

**M. Bertrand Gaillard** demande à l'Assemblée communale si elle approuve la modification des statuts de l'association Secours Sud Fribourgeois, vote à mains levées :

<b>APPROBATION :</b>	<b>108</b>
<b>CONTREPARTIE :</b>	
<b>ABSTENTION :</b>	<b>4</b>

## 8. Divers

### Agrandissement et transformation de l'école

**M. Gionata Carmine** informe qu'environ 200 personnes étaient présentes lors des portes ouvertes du 29.11.2025. Les déménagements auront lieu la dernière semaine d'école avant les vacances de Noël et les élèves pourront profiter de leurs nouvelles classes dès le retour en janvier. Les travaux de rénovation de l'ancienne école pourront débuter. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année scolaire et dès la rentrée 2026-2027 toutes les classes seront en service. Dès lors, les pavillons de Pont-la-Ville pourront être enlevés. L'inauguration aura lieu après le début de la rentrée prochaine.

### Projet de nouveaux arrêts de bus

**M. Bertrand Gaillard** assure qu'il est plus facile de faire un concours d'architecture, de préparer un projet, de négocier des prix, d'attribuer le mandat, de faire faire le travail et de payer une école par une commune que de faire faire deux arrêts de bus par l'Etat. Après avoir passé un budget complet, un accord avec les propriétaires ainsi que toutes les démarches administratives, l'Etat a signalé, après une année, avoir oublié de réaliser certains sondages. Par ailleurs, lors d'une séance avec la commune, l'Etat a annoncé une plus-value de CHF 600'000.-. Suite à cette rencontre, la commune a annoncé son désaccord par écrit en demandant de simplifier le projet ou de l'abandonner. Lors d'un récent contact, l'Etat va légèrement adapter le projet et recalculer les coûts en début d'année prochaine. La commune espère que l'Etat passe un décret afin que les travaux puissent démarrer à l'automne 2026 ou au printemps 2027.

### Transformation de la ferme Le Pelevuit

**M. Xavier Brodard** rappelle que les travaux ont débuté le 10 mars 2025 par la démolition de l'ancienne habitation et du rural. La fin des travaux est prévue pour début février 2026.

Nous avons profité des travaux pour donner un petit coup de rafraîchissement sur deux côtés du hangar existant.

Le bâtiment se compose de deux appartements, un 2,5 pièces et un 4,5 pièces avec vue sur le lac. La mise en location a été confié à la Régie Châtel.

Le 15 décembre 2022, l'assemblée communale faisait le choix de ne pas vendre l'habitation et de la rénover. Un crédit de CHF 1'500'000.- était accepté. Le coût total des travaux avoisine les CHF 1'360'000.-.

En 2022, les loyers avaient été estimés à CHF 41'400.-. Aujourd'hui, nous sommes plutôt vers CHF 49'200.-.

A noter également que le bâtiment a été financé par les liquidités de la commune.

## Election Conseil communal

**M. Bertrand Gaillard** informe que MM. Xavier Brodard et James Michoud ne se représenteront pas pour les prochaines élections et les remercie d'ores et déjà pour leurs engagements. Actuellement 4 citoyens sont intéressés pour la nouvelle législature et des discussions sont en cours afin de ne soumettre à la population qu'une liste d'entente.

## Questions et remarques de l'assemblée communale

**M. Grégory Del Torchio** a plusieurs questions suite à l'acte de braconnage sur une lynx qui a eu lieu récemment sur le territoire de la commune :

- 1) Quelle démarche concrète la commune a-t-elle entreprise pour identifier l'auteur de cet acte illégal ? Quelle collaboration étroite est effectuée avec la police locale ainsi que les autorités compétentes afin de retrouver ce braconnier et de le poursuivre comme la loi l'exige ?
- 2) Quelle mesure, la commune met en place pour protéger la nature, la faune locale et prévenir de nouveaux actes de braconnage ? Un loup et plusieurs lynx se rendent régulièrement sur notre territoire et ses espèces sont protégées et certains sont obsédés par l'idée de les abattre. Est-ce que la commune de La Roche, commune rurale prend des mesures spécifiques pour prévenir le braconnage et sensibiliser la population ?
- 3) Est-ce que la commune pense renforcer la surveillance ou de mettre en place des actions supplémentaires pour garantir que notre territoire ne devienne pas un lieu où de telles actions contre la faune reste impunies ?
- 4) Quelle est la position de la commune concernant une situation stressante qui a profondément choqué de nombreuses personnes engagées en faveur de la protection de la biodiversité : concernant le jeune lynx orphelin qui a été soigné dans un centre spécialisé que le service cantonal de la faune a exigé de relâcher au nom de la sélection naturelle sur notre commune et que l'on savait pertinemment qu'il n'avait aucune chance de survie dans cet état. Pour beaucoup de citoyens, une telle décision revient à condamner volontairement un animal protégé, certains allant jusqu'à protéger un véritable assassinat écologique. Comment la commune réagit-elle à ce type de décision cantonale, a-t-elle l'intention de prendre position, d'interpeller les autorités supérieures ou de défendre la protection des espèces protégées présentes sur son territoire ?

**M. Bertrand Gaillard** remercie pour ses questions et y répond. Il informe l'assemblée qu'il n'ouvrira aucun débat sur ces questions.

- 1) Le Conseil communal, s'agissant d'une action de police n'a aucune démarche à entreprendre et n'a pas décidé d'en prendre des supplémentaires. Il s'agit d'un point de vue légale qui est traité par le garde-chasse en collaboration avec la police. Le Conseil communal collabore avec la police dans tous les cas de situations, que ce soit en faveur de la nature, des personnes et de tout le monde.
- 2) Le Conseil communal ne va pas prendre de mesure spécifique supplémentaire car le lynx a été retrouvé sur le territoire de la commune mais il n'a pas été prouvé que l'abattage a été effectué sur celle-ci.
- 3) Le renforcement de la surveillance n'est pas de la compétence de la commune et nous n'avons pas de personnel dédié à cette tâche et aucune mesure de surveillance ne sera faite car il s'agit de la responsabilité citoyenne.

- 4) Le Conseil communal ne prend pas position sur la décision faite par le service de l'Etat sur le jeune lynx. Ils pensent que le personnel du service, par leurs études et leurs compétences, est plus à même de connaître les biens fondés de leur décision. Concernant la position des espèces protégées, **M. Bertrand Gaillard** rappelle que notre commune a une zone de tranquillité, 21 zones de réserves diverses et que la seule chose qui n'est pas protégé à La Roche, c'est le syndic.

**M. Jean-Joseph Huguenot** remercie le Conseil communal pour la gestion de la commune mais demande si le Conseil projette d'améliorer la place de parc de la halle de gym tant au niveau du revêtement qu'au niveau du marquage des places de parc. En effet, quand il y a des parqueurs cela fonctionne bien mais sinon c'est la pagaille.

**M. Bertrand Gaillard** répond que lors de la fin des travaux de l'école ainsi que des travaux de l'arrêt de bus, le Conseil communal se projettera sur la problématique de cette place. Il remercie aussi les organisateurs de manifestations de bien mettre à disposition des parqueurs.

**M. Bertrand Gaillard** remercie l'assemblée communale pour son attention et souhaite à toutes et tous un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la séance.

Fin de la séance à 22h00.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

  
Bertrand Gaillard  
Président



  
Christelle Yerly  
Secrétaire